



GRILLE DE RÉMUNÉRATION

GF : PAS DE CHANGEMENT?

Si... et pas des moindres!



L'accord prévoit le maintien des GF (Groupes Fonctionnels).

Il précise également que le passage dans un GF supérieur ouvrirait désormais droit à une augmentation salariale fixe de **4,6 %**.



Cela peut sembler équivalent au système actuel, mais ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, 2 NR représentent en moyenne 4,6 % d'augmentation. En le remplaçant par un taux fixe, les effets varient fortement selon votre position dans la grille.



CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

- ▶ Jusqu'au NR 110 de la grille actuelle, cette mesure pourrait être légèrement favorable.
- ▶ Au-delà, le dispositif devient progressivement défavorable.
- ▶ Cette mesure pénalise une grande partie des salariés actuellement positionnés **entre les NR 110 et NR 285**.
- ▶ Par exemple : la prise d'un GF entre les NR 235 et NR 245 se traduirait par une perte de **1 % par rapport à la grille actuelle**.



DERRIÈRE LE « MAINTIEN DES GF », UNE BAISSÉ DES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Sous couvert de simplification, l'accord uniformise des évolutions qui étaient jusqu'ici liées à la réalité des niveaux de rémunération.

Le passage à un taux fixe de 4,6 % réduit mécaniquement la valeur de certaines évolutions de carrière, en particulier pour les salariés ayant déjà atteint des niveaux de rémunération intermédiaires ou élevés.

Cette réforme introduit ainsi une logique moins favorable pour une large partie des agents, tout en laissant croire à un maintien du système existant.



CE QUE DIT FO

- ✓ Cette mesure est donc globalement défavorable à une grande majorité de salariés.
- ✓ La reconnaissance des compétences, de l'expérience et des responsabilités doit rester à un niveau élevé et garantir de véritables évolutions salariales tout au long de la carrière.



FO ÉNERGIE REFUSE QU'UN DISPOSITIF PRÉTENDUMENT NEUTRE RÉDUISE EN PRATIQUE LES GAINS DE PROMOTION ET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE.



FO Énergie ne signera pas cet accord synonyme de **recul social inacceptable**.



Si cet accord était signé par des organisations syndicales, nous exercerons notre **droit d'opposition** afin d'empêcher sa validation et d'obtenir la **réouverture des négociations**.



Agir, ne pas subir!